

Département du
Val d'Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
PONTOISE
Canton de l'Hautil

Mairie de Boisemont

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze-avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures quarante-cinq en session publique au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Wanner, Maire.

Date de convocation : le 5 avril 2019

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 12 +

Etaient Présents : Messieurs Wanner, Briandet, Leblanc, Michel, Pernel, Touazi, Mesdames Daine, Guérout, Paranthoen, Savill.

Absents excusés : Monsieur Kutos (pouvoir à Mme Savill), Madame Caignard (pouvoir à Mr Wanner).

Absente : Madame Hardy

Secrétaire de séance : Madame Daine

1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire demande à tous les élus s'ils ont des commentaires à formuler sur le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame DAINE, adjointe chargée des finances, donne lecture du compte administratif 2018.

Section de fonctionnement :

| | | |
|------------------------------------|----------|--|
| - Total des dépenses | : | 563 271.60 |
| - Total des recettes | : | 634 247.54 soit un excédent 70 975.94 sur l'ex |
| - reprise des résultats antérieurs | : | 336 517.80 |
| Soit un excédent de | : | 407 493.74 |

Section d'investissement :

| | | |
|----------------------|---|---|
| - Total des dépenses | : | 60 903.77 |
| - Total des recettes | : | 169 998.46 soit un excédent 109 094.69 sur l'ex |

| | | |
|--|---|---|
| - Reprise des résultats antérieurs | : | 70 100.37 |
| Soit un excédent de | : | 179 195.06 |
| Restes à réaliser (en dépenses) | : | 220 144.13 } |
| Restes à réaliser (en recettes) | : | 69 438.46 } 150 705.67 en dépenses |

Ces résultats sont conformes aux résultats constatés sur le compte de gestion de l'exercice 2018 de la trésorerie.

Afin de procéder au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2018.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT

Rappel de l'instruction M14 sur la comptabilité des collectivités locales qui précise que l'organe délibérant doit décider de l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement du budget.

Rappel des résultats du compte administratif exercice 2018 :

| | | |
|------------------|-------------|--------------|
| Fonctionnement : | excédent de | 70 975.94 € |
| Investissement : | excédent de | 109 094.69 € |

Résultats cumulés au 31/12/2018 (avec reprise de l'antériorité)

| | | |
|------------------|-------------|--------------|
| Fonctionnement : | excédent de | 407 493.74 € |
| Investissement : | excédent de | 179 195.06 € |
| RAR : | en dépenses | 150 705.67 € |

Les résultats seront donc reportés comme suit au budget primitif 2019 :

| | |
|--|---|
| 001 - Excédent d'investissement reporté : | 179 195.06 € (recettes d'investissement) |
| 002 - Excédent de fonctionnement reporté : | 407 493.74 € (recettes de fonctionnement) |

4 – COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte de gestion 2018 émis par le receveur municipal conforme aux écritures du compte administratif.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2018.

5 – VOTE DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes communales 2019 et rappelle ceux-ci :

| | |
|---|-------|
| Taxe d'habitation | 10,13 |
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties | 10,14 |
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | 36,13 |

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte les taux des taxes communales pour l'année 2019 énoncés ci-dessus.

6 - BUDGET PRIMITIF 2019

Madame DAINE présente le projet de budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2019 présenté par Madame DAINE comme suit :

| Sections | Crédits votés | Dont Restes à réaliser |
|-----------------------|---------------|------------------------|
| Investissement | | |
| Dépenses | 648.014,25 | 220 144.13 |
| Recettes | 648.014,25 | 69 438.46 |
| Fonctionnement | | |
| Dépenses | 905.313,62 | |
| Recettes | 905.313,62 | |

7 - OBSERVATOIRE FISCAL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE ENTRE LA CACP ET LES COMMUNES MEMBRES

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-4-2 et L.5211-4-3,

VU la délibération n°8 du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2016 approuvant le Schéma de Mutualisation,

VU l'avis du comité technique de la CACP en date du 15 février 2019,

VU la délibération n°2016/02 du Conseil Municipal en date du 8 avril 2016 se prononçant favorablement sur le Schéma de Mutualisation,

VU l'avis de la commission finances en date du 13 mars 2019,

VU le rapport de Jean Claude WANNER proposant aux membres du Conseil d'adopter le projet de convention de mise à disposition partielle du service observatoire fiscal entre la CACP et les communes membres et d'en autoriser la signature,

CONSIDERANT l'importance de connaître, de maîtriser et d'optimiser la fiscalité du territoire,

CONSIDERANT que ces objectifs ont conduit les élus du territoire, dans le cadre du schéma de mutualisation défini en mars 2016, à souhaiter la création d'un observatoire fiscal mutualisé de la CACP et des communes,

CONSIDERANT que les missions confiées à cet observatoire mutualisé portent sur la production d'informations systématiques pour le compte des collectivités membres du service, sur l'analyse des bases fiscales pour optimiser les recettes et sur des missions d'analyses complémentaires à la demande des communes,

CONSIDERANT que pour la réalisation de ces missions, et la mise en commun de données et d'outils dédiés, il est proposé que la CACP, par la présente convention, mette partiellement à disposition des communes signataires son service observatoire fiscal,

CONSIDERANT que chaque commune signataire est invitée à désigner un référent pour le suivi de l'observatoire fiscal,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention-type de mise à disposition partielle du service observatoire fiscal mutualisé entre la CACP et les communes membres telle que ci-annexée,

AUTORISE le Maire à signer les conventions particulières entre la CACP et les communes du territoire souhaitant participer à l'observatoire fiscal mutualisé et tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération et de ces conventions.

« Sous réserve que le conseil communautaire de la CACP du 16 avril 2019 délibère en faveur de cette mise à disposition partielle du service observatoire fiscal »

8 - SUBVENTIONS COMMUNALES 2019

Monsieur le Maire propose comme chaque année d'attribuer des subventions aux organismes suivants :

CCAS
Coopération Collège de la Taillette
Amicale des agents territoriaux de la Région de Pontoise
FNACA
UNC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE d'attribuer les sommes suivantes :

CCAS : 5.000 €
Coopération Collège de la Taillette : 250 €
Amicale des agents territoriaux de la Région de Pontoise : 1.962 €

FNACA : 150 €
UNC : 150 €

9 - SOUTIEN A L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Le conseil municipal de Boisemont réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office Nationale des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières de l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400.000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes des fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF,
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales,
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

10 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire répond à une question formulée par mail par un habitant de Boisemont. Deux personnes ont rempli le cahier de doléances, d'ailleurs présentes ce soir en réunion. Celui-ci a bien été transmis en Préfecture et nous n'avons eu aucun retour à ce jour.

Fin de séance à 22 h

Le Maire,

JC WANNER